

QUALITÉ DE L'EAU AU ROBINET

Synthèse du Contrôle Sanitaire de l'année 2004

ORIGINE DE L'EAU

L'eau que vous buvez a une identité. Elle provient soit de la nappe phréatique, soit de sources, soit de cours d'eau. Pour répondre aux normes de potabilité, elle peut être traitée avant d'arriver à votre robinet.

L'eau du **SDE de la VALLEE de la DOLLER** provient de 4 forages.

L'eau est neutralisée et désinfectée par du bioxyde de chlore avant distribution.

BACTERIOLOGIE

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination. **Absence exigée.**

Toutes les analyses étaient conformes aux limites de qualité.

Total analyses : 17

La qualité bactériologique de l'eau a été satisfaisante.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l (milligrammes/litre).**

Valeur minimale = 4,80 mg/l
Valeur maximale = 16,40 mg/l

Total analyses : 5

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). **Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.**

Valeur minimale = 5,40 °F
Valeur maximale = 10,30 °F

Total analyses : 5

L'eau distribuée est douce ; l'installation d'un adoucisseur rendrait l'eau agressive (risque de dissolution des métaux des conduites).

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour lutter contre les parasites des plantes ou pour désherber (agriculture, collectivités, particuliers). **La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l (microgrammes/litre).**

Valeur maximale < 0,03 µg/l (seuil de détection)

Total analyses : 2

L'eau ne contient pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau respecte les limites de qualité réglementaire. Elle peut être consommée par tous sans restriction d'usage.



Consommez
uniquement l'eau du
réseau d'eau froide.



Les limites de qualité
sont des valeurs
obligatoires.
Les références de
qualité sont des
valeurs guides.



Après quelques jours
d'absence, laissez
couler l'eau avant
de la boire.



Pour connaître en
détail la qualité de
l'eau qui vous est
distribuée, vous
pouvez consulter les
résultats d'analyses
à la mairie de votre
commune.